



Lancement de l'augmentation de capital réservée aux salariés

Paris, le 21 juin 2018

Amundi lance l'augmentation de capital réservée aux salariés (Offre Réserve aux Salariés 2018 ou « ORS 2018 »), dont le principe avait été annoncé le 9 février dernier, et en précise les modalités ci-après.

Cette offre, qui traduit la volonté de la Société d'associer les salariés non seulement au développement de l'entreprise mais aussi à la création de valeur économique, permettra de renforcer le sentiment d'appartenance des collaborateurs après l'acquisition de Pioneer.

L'incidence de cette opération sur le Bénéfice net par Action devrait être négligeable : le montant maximal de titres créés sera de 900 000 titres (soit moins de 0,5% du capital et des droits de vote) et la décote proposée aux salariés est du même ordre que celle proposée lors de la première augmentation de capital réservée aux salariés en décembre 2015 (20%).

Les bénéficiaires de l'offre pourront souscrire à l'ORS 2018 du 22 juin au 9 juillet 2018 inclus. L'augmentation de capital aura lieu le 1^{er} août 2018 et les actions nouvelles d'Amundi seront cotées sur Euronext Paris le 2 août 2018 avant bourse.

Modalités de l'opération

Emetteur

Amundi, société anonyme au capital de 503 776 405 euros dont le siège social est au 91-93, Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France – RCS PARIS 314 222 902 (la « Société »).

Titres offerts

L'ORS 2018 consiste en une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés, préretraités et retraités des sociétés du Groupe Amundi adhérentes au Plan d'Épargne Entreprise (PEG) de l'UES (Unité Economique et Sociale) Amundi ou au Plan d'Épargne Groupe International d'Amundi (PEGI). L'augmentation de capital est réalisée sur le fondement de la 22^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 18 mai 2017, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

L'offre porte sur un nombre maximum de 900 000 actions, d'une valeur nominale de 2,5 euros par action. Les actions nouvelles seront entièrement assimilables aux actions ordinaires existantes.

L'admission des actions Amundi nouvelles émises dans le cadre de l'ORS 2018 sur le marché d'Euronext à Paris sera demandée dès que possible après la réalisation de l'augmentation de capital, prévue le 1^{er} août 2018. Ces actions seront cotées sur la même ligne que les actions existantes, code ISIN FR0004125920.

Modalités de l'ORS 2018

L'ORS 2018 est déployée en France et auprès des salariés des entités du groupe Amundi dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Espagne, Etats-Unis, Hong Kong, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, République Tchèque, Royaume-Uni, Singapour et Taiwan.

Sont éligibles à l'offre les salariés des sociétés adhérentes au PEG ou au PEGI, ayant une ancienneté d'au moins trois mois, acquise de manière consécutive ou non, entre le 1^{er} janvier 2017 et le dernier jour de la période de souscription, ainsi qu'en France les retraités ayant gardé des avoirs dans le PEG.

Le prix de souscription est fixé à 51,79€. Il correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Amundi sur les 20 séances de bourse entre le 24 mai et le 20 juin 2018 inclus, après application d'une décote de 20%.

Les bénéficiaires de l'offre pourront souscrire à l'ORS 2018 du 22 juin 2018 au 9 juillet 2018 inclus.

Les actions pourront être souscrites par l'intermédiaire des fonds communs de placement d'entreprise FCPE AMUNDI ACTIONNARIAT RELAIS 2018 ou FCPE AMUNDI SHARES RELAIS 2018, à l'exception de certains pays où les actions seront souscrites en direct. Après la réalisation de l'augmentation de capital, et après décision de leurs Conseils de Surveillance et agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les FCPE Relais susvisés seront fusionnés, respectivement, dans le FCPE AMUNDI ACTIONNARIAT s'agissant du FCPE AMUNDI ACTIONNARIAT RELAIS 2018 et FCPE AMUNDI SHARES s'agissant du FCPE AMUNDI SHARES RELAIS 2018.

Les droits de vote afférents aux actions détenues dans les FCPE seront exercés par le Conseil de surveillance du FCPE. Les droits de vote afférents aux actions détenues en direct seront exercés par le souscripteur.

Les actions souscrites dans le cadre de l'ORS 2018 seront soumises à une période d'indisponibilité d'environ 5 ans, sauf survenance des cas de déblocage anticipés prévus par le PEG ou le PEGI, et le cas échéant, aménagés pour certains pays.

Le montant individuel de souscription est limité à 40 000 euros. Les bénéficiaires pourront financer leur souscription en effectuant des nouveaux versements dans les plans, dans la limite du plafond annuel de 25% de leur rémunération annuelle brute applicable aux versements dans les plans d'épargne, ainsi que, s'agissant des adhérents au Plan d'Epargne Entreprise de l'UES Amundi, par arbitrage de leurs avoirs.

Dans le cas où le montant total des demandes de souscription représenterait un nombre d'actions supérieur à celui dédié à l'ORS 2018, les souscriptions portant sur les montants les plus faibles seront intégralement servies tandis que les souscriptions les plus élevées feront l'objet d'une réduction par écrêtement jusqu'à saturation de l'enveloppe. En France, la réduction éventuelle sera imputée d'abord sur la partie de la souscription financée par versements volontaires, puis sur les arbitrages d'avoirs disponibles et enfin sur la partie de la souscription financée par arbitrage d'avoirs indisponibles.

Avertissement

Ce document a uniquement un caractère informatif et ne constitue pas une sollicitation pour la souscription d'actions Amundi.

L'ORS 2018 est strictement réservée aux bénéficiaires mentionnés dans ce communiqué et sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre aura fait l'objet d'un enregistrement ou d'une notification auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un

prospectus par les autorités locales compétentes, ou en considération d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement ou une notification de l'ORS 2018.

Plus généralement, l'ORS 2018 sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrement et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations nécessaires auront été obtenues.

Contact

Pour toute question relative à l'ORS 2018, les bénéficiaires peuvent s'adresser à leur Responsable des Ressources Humaines et consulter le site suivant : <https://www.ors2018.amundi.com>

Le présent document est établi en application des articles 212-4, 5° et 212-5, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, de l'article 19 de l'Instruction DOC-2016-04 de l'Autorité des marchés financiers.

A propos d'Amundi

Amundi est le premier asset manager européen en termes d'actifs sous gestion, et se classe dans le top 10 mondial¹. Avec l'acquisition de Pioneer Investments, le Groupe gère désormais plus de 1 450 milliards² d'euros et compte six plateformes de gestion principales³. Amundi offre à ses clients d'Europe, d'Asie Pacifique, du Moyen-Orient et des Amériques une large gamme d'expertises et de solutions d'investissement en gestion active, passive et en actifs réels et alternatifs. Ayant son siège social à Paris et cotée en Bourse depuis novembre 2015, Amundi est la 1ère société de gestion d'actifs européenne en termes de capitalisation boursière⁴.

Avec un périmètre élargi, Amundi peut proposer à ses clients une gamme enrichie d'outils et de services. Grâce à ses capacités de recherche uniques et au talent de plus de 4 700 collaborateurs et experts des marchés, basés dans 37 pays, Amundi fournit aux particuliers, aux clientèles institutionnelles et corporate des solutions d'épargne et d'investissement innovantes pour répondre à leurs besoins, objectifs de rendement et profils de risque spécifiques.

Amundi. La confiance, ça se mérite.

Rendez-vous sur <http://www.amundi.com> pour plus d'informations ou pour trouver l'équipe Amundi proche de vous.

Suivez-nous sur   

Contact Presse:

Natacha Andermahr
Tel. +33 (0)1 76 37 86 05
natacha.andermahr-sharp@amundi.com

Contacts Investisseurs:

Anthony Mellor	Thomas Lapeyre
Tel. +33 (0)1 76 32 17 16	Tel. +33 (0)1 76 33 70 54
anthony.mellor@amundi.com	thomas.lapeyre@amundi.com

¹ Source : IPE « Top 400 asset managers » publié en juin 2017 sur la base des encours sous gestion à décembre 2016.

² Données Amundi au 31/03/2018

³ Plateformes de gestion : Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

⁴ Capitalisation boursière au 31/12/2017